



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. *Les Amis de Saint François de Sales*, 1950 Sion – CH16 0483 5071 5452 0000 0
Bic : CRESCHZZ80A Courriel : info@amissfs.com / www.amissfs.com

Quand les “*droits de l'homme*” supplantent les “Droits de Dieu”

**Politique moderne contre politique classique et scolaire
(Deuxième partie)**

Laïcisme corrupteur du christianisme

Si la laïcité ne va pas jusqu'à la destruction sanglante de l'Église, elle tente inévitablement de corrompre ses ministres afin de leur faire perdre toute influence publique sur la société civile. Alors que le communisme a emprisonné les corps des chrétiens et créé des martyrs, dont le sang est «*semence de futurs chrétiens*» (Tertullien), la laïcité libérale emprisonne les esprits des fidèles, les déprave et produit des apostats, qui aujourd'hui dominent l'environnement ecclésial et le dévastent par plus 50 ans de modernisme.

La décadence du clergé et du laïcat chrétien entraîne la décadence de la société civile, qui devrait être fermentée par le Christianisme en tant que «*sel de la terre*».

La presse libérale se concentre alors sur les défauts du clergé et des chrétiens et discrédite la religion, qui cesse ainsi d'exercer son effet bénéfique sur le monde.

Démolition de l'instruction privée et publique

Voulant dominer l'esprit des hommes, la laïcité cherche à effacer la mémoire historique, culturelle et spirituelle des peuples. Pour ce faire, elle doit nécessairement abaisser la qualité de l'enseignement public et privé car les «*têtes vides*» sont des proies faciles pour les manipulateurs de l'opinion publique.

Si l'on regarde ce qui s'est passé en l'Italie après 68, nous constatons cette décadence dans la qualité des études et de l'enseignement.

Les universités ouvertes à tous ont produit une masse énorme d'ânes, incapables de raisonner et impuissants à travailler de leurs mains (qui sont) devenus des proies faciles pour l'alcoolisme, la drogue et la dégénérescence morale. Mao Tse Tung disait : «*Rend les hommes des demi-femmes et les femmes des demi-hommes et tu pourra facilement dominer sur des demi-chooses*».

La paresse, mère de tous les vices, l'ignorance du pourquoi des choses et la corruption morale conduisent à l'extinction de la civilisation d'une nation et inévitablement à l'affaiblissement de sa religion. La synarchie apatride domine sans partage la masse amorphe, qui a remplacé le *sanior pars societatis* c'est-à-dire le peuple dans son sens le plus authentique, comme l'enseignait Pie XII.

Comment restaurer une société déchue

Si le libéralisme séparatiste ruine les racines culturelles et spirituelles d'une nation et ébranle la société civile dans ses fondements, par le culte de l'Homme comme le but ultime et l'absolu, alors il faut reconstruire la société, sans l'inventer (St Pie X, *Notre Charge apostolique*, 1910), sur la base de sa véritable histoire, c'est-à-dire non pas sur la souveraineté du peuple et du parlement, mais sur celle de Dieu et de ses commandements. En effet, il est impossible d'amener un peuple – devenu une masse amorphe, parce qu'enivré par son émancipation, son indépendance totale et son orgueil pour des droits qu'il considère comme absous – à observer ses devoirs, alors qu'il n'a en tête que ses

«Droits».

La suprématie de l'État sur l'Eglise

Cette prétendue suprématie revendiquée est l'un des dogmes de la franc-maçonnerie qui, en tant que «*singe de Dieu*», s'amuse à inverser l'ordre naturel des choses. Ainsi l'homme est considéré par elle comme supérieur à Dieu, l'Etat comme supérieur à l'Eglise, César supérieur à la religion, la nature à la grâce, le naturel au surnaturel.

Par conséquent, si l'on veut construire sur le roc et non sur le sable, il faut avant tout que la religion se relève de l'état de prostration dans lequel l'hédonisme libéral l'a humiliée. C'est à cette condition que la religion pourra exercer son influence publique sur la société civile, qui sans elle, est comme une matière sans forme, un corps sans âme.

Si l'Eglise jouit de sa pleine liberté et n'est pas entravée par le séparatisme libéral, elle peut le remplir au mieux sa mission d'évangélisation et de civilisation des peuples.

Les concordats comme moyen de restauration du Royaume social du Christ

Si le concordat entre l'Eglise et l'Etat est bien fait selon les principes du Droit Public Ecclésiastique et non seulement pour garantir les fidèles contre d'éventuelles menaces d'un Etat laïc ou autoritaire, il porte alors les fruits qui naissent invariablement de la collaboration de subordination entre l'Eglise et l'Etat, en raison de la hiérarchie de leurs objectifs (temporels/spirituels).

Par exemple, le Concordat stipulé par Garcia Moreno (1) avec Pie IX en 1862 a été rédigé dans la pleine collaboration de subordination entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Le président de l'Equateur voulait que le pouvoir temporel soit subordonné au pouvoir spirituel, comme le corps est subordonné à l'âme. C'est pourquoi son Concordat a traduit les normes juridiques et les principes de la doctrine sociale catholique. Au cours du siècle suivant, il y eut d'autres concordats similaires à celui de 1862; je me réfère à l'Espagne de Francisco Franco (2) et au Portugal d'Antonio Salazar (3).

Concrètement, le Concordat de 1862 entre le Saint-Siège et l'Equateur établit : 1) l'indépendance totale de l'Eglise par rapport à l'Etat afin de remplir sa mission spirituelle; 2) la profession exclusive de la religion catholique et l'interdiction

de tous les autres cultes; 3) l'enseignement public conformément à l'esprit de la doctrine catholique pour prévenir la corruption de la jeunesse et les révoltes sociales; 4) le droit exclusif du Saint-Siège de choisir les évêques.

Ainsi, l'Eglise en Equateur ressuscita comme Jésus le dimanche de Pâques, se libérant des chaînes que le sécularisme libéral lui avait imposées. Nous ne devrions pas être surpris si l'enfer et sa secte secrète préférée sur cette terre (la franc-maçonnerie) aient crié leur haine contre Garcia Moreno et Pie IX. En 1870, le pape est resté prisonnier au Vatican à cause de l'invasion de Rome par la Maison des Savoie, et en 1875, la franc-maçonnerie latino-américaine tua Garcia Moreno. La Révolution voudrait renvoyer Jésus et son Eglise dans le sépulcre, mais ils sont destinés à ressusciter, tout comme Pie IX et le président d'Equateur ressusciteront à la fin du monde pour annoncer la victoire finale de Dieu et la défaite de la contre-église.

L'importance d'une saine réforme du clergé pour la restauration de la société civile

Les vrais grands saints tels que Grégoire VII, Charles Borromée, Pie IX ont compris que pour que le Christ règne dans le monde il faut un clergé digne et exemplaire. Du Concile de Trente est née la véritable «réforme» (qui n'est pas celle de Luther) des coutumes et de la doctrine par laquelle le monde a été vivifié dans les arts, la culture, la science et la morale.

Le malheur des temps présent et d'avoir un clergé non seulement inadéquat, mais promoteur de la subversion selon les plans de la secte. «*Nous avons besoin d'un Pape selon nos pensées pour faire la Révolution en chape et tiare*», [avait écrit Piccolo Tigre]. Malheureusement, avec l'orientation de Jean XXIII, poussée à l'extrême par François, c'est justement le clergé qui fait la révolution dans tous les domaines.

Il faut demander à Dieu de libérer le sacerdoce de la couche de boue dont la «*Synagogue de Satan*» (Apoc, II, 9) l'a recouverte, mais sous laquelle se trouve le «*Sel de la terre*» et la «*Lumière du monde*».

Il ne faut pas se scandaliser de l'état misérable dans lequel se trouve l'élément humain de l'Eglise, tel que lors de la Passion de Jésus son humanité a été réduite à «*ressembler davantage à un ver qu'à un homme*» (Isaïe). L'Eglise est toujours immaculée dans la doctrine, dans les sacrements, dans le Ciel auquel elle conduit, même si ses ministres se

laissent envelopper par les ténèbres du monde. Au lieu de nous laisser abattre, nous devons réagir et travailler à la restauration du clergé catholique et de la famille chrétienne, qui sont les deux poumons avec lesquels respire la société civile.

L'étrange anomalie du catholicisme libéral

Le cardinal Louis Billot a appelé le catholique libéral «*la contradiction subsistante personniée*». En effet, en tant qu'individu privé, il professait être catholique, alors qu'en public il se montre athée. Il est la quadrature du cercle. Il est donc normal que le catholique libéral veuille se mettre à jour, assimiler le monde moderne, qu'il veuille accepter les principes de la contre-église. Il ne faut donc pas s'étonner des incongruités de **Jean XXIII, Paul VI, Jean-Paul II, Benoît XVI et François**. Ce sont des catholiques libéraux qui aiment la contradiction, ils vivent de contradictions. Il n'est donc pas surprenant de voir **le catholique “traditionnel” serrer la main de Bergoglio, la main qui l'étranglera** : c'est dans sa nature de catholique libéral “traditionaliste”, piqué par la *tarentule* moderniste et ensorcelé par la *sirène* syncrétiste.

La modernité relativiste et subjectiviste a tellement perturbé l'esprit de l'homme contemporain, que même les meilleures têtes commencent à penser à la manière kantienne, à prendre leurs idées pour de la réalité, ou Bergoglio pour Saint Pie X... «*Le vent du Concile*» leur a fait tourner la tête.

Troisième partie

Les devoirs et la «Constitution» de l'État chrétien

L'âme d'une nation est codifiée dans sa «*Constitution civile*», c'est-à-dire dans l'ensemble des lois qui constituent le fondement de l'ordre juridique de l'État. Elle est le moteur de sa vie matérielle, morale et spirituelle, tout comme la «*constitution psycho-physique*» de l'homme est sa structure essentielle et la force motrice de sa vie («*agere sequitur esse*»).

Les nations et les familles qui la composent ne sont pas construites artificiellement par des ute-pistes selon leurs caprices, mais sont fondées par l'homme dans le respect des lois de sa nature ou de sa «*constitution physique*», c'est-à-dire de sa structure intrinsèque ou de l'ensemble de ses qualités naturelles d'*“animal rationnel et libre”* (Aristote, Politique, I, 2; Éthique à Eudème, VII, c. 5, 1242 et St Thomas d'Aquin, S. Th., I, q. 96;

II-II, q. 114, a. 2; De regimine principum, I, 1), fait pour connaître le vrai et réfuter le faux, pour aimer le bien et haïr le mal.

Le mot «*constitution*» vient du latin *constituer* (constituer), qui signifie organiser, fonder, former, assembler, «*créer*», en bref donner naissance à quelque chose de vaste et de complexe, comme peut l'être la personnalité ou la «*constitution organique*» de l'individu (qui peut avoir une constitution physique saine ou faible) et la «*Constitution civile*» de l'État (qui peut être saine ou malsaine moralement et juridiquement).

L'homme, par nature ou par «*constitution organique*», tend à vivre en société, c'est-à-dire qu'il est un «*animal social*» (Aristote et Saint Thomas) et forme donc une famille naturelle (composée d'un homme et d'une femme, qui procréent des enfants (4) puis plusieurs familles s'unissent et forment une ville, et les différentes villes réunies forment la Nation (Aristote et Saint Thomas) gouvernée par un État (5).

La nécessité naturelle de l'État

En effet, l'homme ne peut vivre seul comme un animal brut, mais il a besoin de vivre en société avec d'autres hommes. C'est la «*société imparfaite*» ou famille qui a besoin à son tour d'une «*société parfaite*» ou État, qui aide la première à atteindre son but, c'est-à-dire le bien-être commun temporel de ses membres, car la famille ne dispose pas de tous les moyens (et c'est pourquoi elle est qualifiée d'*“imparfaite”*) pour former intellectuellement, moralement, spirituellement et matériellement ses enfants. Il est donc nécessaire qu'intervienne (contre la conception de l'individualisme libéral et libertaire) la Nation ou la Société civile «*parfaite*» (qui dispose de tous les moyens pour permettre à ses sujets d'atteindre leur but), pour leur assurer la protection physique interne (police) et externe (armée), la tranquillité d'un bien-être matériel ordonné (routes, chemins de fer, aéroports), l'éducation scolaire spécialisée (lycées et universités), le maintien de la santé physique (médecins et hôpitaux), etc. Cependant, l'État n'intervient contre la conception du totalitarisme que lorsque l'individu et la famille ne peuvent pas s'en sortir seuls (principe de subsidiarité).

La société civile est une création naturelle de Dieu, tout comme l'homme

Tout comme l'homme a été formé par Dieu avec sa «*constitution organique*» dotée de tous ses organes essentiels, ainsi la société (familiale et

civile) a été conçue par Dieu, son auteur, d'une manière conforme à la nature humaine, dont elle est le prolongement et l'élargissement dans la communauté de vie. Or, comme aucun médecin ne songe à refaire l'homme qu'il doit soigner, mais cherche à restaurer ses forces naturelles, ainsi le politique ne devrait pas réinventer la société selon ses idées utopiques malsaines, comme le font les révolutionnaires (cf. St Pie X, *Notre Charge apostolique*, 1910), mais il devrait la restaurer sans cesse selon ses fondements et sa «*constitution*» naturelle, dont elle est le prolongement et l'élargissement dans la communion de la vie.

C'est pourquoi la «*Constitution civile*» de l'État doit être rédigée selon les principes de la loi naturelle et divine (6). Si la «*Constitution*» de l'État est conforme à la nature de l'homme créé par Dieu comme «*animal rationnel et libre*» (Aristote, *De Anima* et St Thomas, *S. Th.*, I, qq. 75-77), qui tend à connaître le vrai et à réfuter l'erreur, à vouloir le bien et fuir le mal, alors elle est véritablement l'âme de la société civile; mais si elle est inventée à table selon les caprices subjectifs de philosophes idéalistes, elle devient le ver qui ronge la nation. En effet, dans ce second cas, la «*Constitution civile contre nature*» n'aide pas l'homme à atteindre son but ultime, qui est le bien commun temporel (la vérité et le bien naturels, ordonnés à l'ordre surnaturel, plus la paix et l'ordre intérieurs et extérieurs), mais le pousse vers l'abîme de la dissolution relativiste et subjectiviste, qui est essentiellement contre-nature et contre Dieu. Si on enlève Dieu il ne reste rien et tout sombre dans la mer du néant.

Le poison idéaliste kantien

L'esprit de la philosophie idéaliste moderne a tellement abrutit et ramené à l'état infantile la raison de l'homme contemporain qu'il l'a rendu incapable de comprendre la notion même d'organisme social naturel, qui doit aider les individus à atteindre leur fin temporelle subordonnée à la fin spirituelle (tout comme le corps est subordonné à l'âme) et la notion de nature humaine, qui est rationnelle et libre, faite pour le vrai et pour le bien.

La fausse notion de liberté du libéralisme

Comme le libéralisme fait de la liberté une fin et un absolu, alors qu'elle n'est qu'un moyen et un instrument, ou une faculté de l'âme rationnelle (St Thomas, *S. Th.*, I, q. 83; *De malo*, q. 6, a. 1; *De*

veritate, q. 22; LÉON XIII, Encyclique *Libertas praestantissimum*, 1888), l'homme et l'État moderne recherchent comme fin que ce qui leur plaît et leur convient subjectivement, même et surtout (après le péché originel) l'erreur et le mal. C'est le péché capital ou «*le poison*» du kantisme (comme l'appelait le père Guido Mattiussi (7).

C'est pourquoi Pie IX a interdit la «*conciliation entre l'Église et le monde moderne, le progressisme et le libéralisme*» (*Syllabus*, prop. 80) (8).

La véritable notion de liberté dans la philosophie pérenne

La liberté est la faculté de choisir les meilleurs moyens pour faire le bien et éviter le mal; pouvoir se tromper et pécher est un signe de liberté, mais d'une liberté imparfaite, tout comme la maladie est le signe que l'homme vit encore, mais de manière déficiente (St Thomas, *S. Th.*, I, q. 83).

C'est pourquoi une «*Constitution civile*» saine doit accorder la liberté et les droits uniquement au vrai et au bien; le mal et l'erreur peuvent être tolérés comme un mal à supporter temporairement en attendant de pouvoir l'éliminer, comme on supporte un mal de dents jusqu'à ce que le dentiste ait extrait la dent cariée.

La «*Constitution civile*» saine et robuste, qui est l'extension sociale de la «*constitution physique*» saine et robuste de l'être humain, ne doit accorder des droits et des libertés qu'au vrai et au bien vertueux; tout comme l'homme, s'il veut rester en bonne santé, ne doit pas s'accorder le luxe de se dégrader dans le vice, de s'enivrer, de se droguer, de voler et de tuer. C'est une question de pur bon sens que la modernité (qui a commencé avec Descartes et a atteint son apogée avec Hegel) a complètement perdu (9).

Par exemple, la saine «*Constitution civile*» doit priver les délinquants du droit de commettre des délits, l'ivrogne du droit de chahuter, le vagabond du droit de déranger les honnêtes citoyens, le voleur de voler, le cambrioleur d'entrer dans les maisons d'autrui, le banqueroutier de continuer à exploiter les épargnants, l'usurier d'"étrangler" les nécessiteux, le récidiviste de continuer à vivre en liberté, le meurtrier de pouvoir sortir de prison et tuer à nouveau, le faussaire d'imprimer de la fausse monnaie. Et comme le mal et les déviations doctrinales sont plus graves que les déviations matérielles, l'État doit empêcher le sophiste de propager de fausses idées, le sectaire de comploter en secret, les fausses religions de pervertir les

âmes. C'est pourquoi la maçonnerie (qui est la mère du désordre et de la subversion dépravée) craint et déteste l'État confessionnel, qui nie la liberté et le droit à l'erreur et au vice, tout au plus les tolère-t-il de fait, et pour un temps limité, afin d'empêcher un plus grand mal.

État chrétien et pouvoir politique

Une société doit avoir une autorité, sinon elle se désagrège. Le pouvoir civil doit être suffisamment fort **1)** pour faire de bonnes lois, c'est-à-dire des lois conformes au naturel et au divin (pouvoir législatif); **2)** pour exécuter ceux qui ne leur obéissent pas (pouvoir judiciaire); **3)** pour contraindre et châtier ceux qui ne veulent pas obéir aux lois (pouvoir coercitif ou exécutif). L'autorité de la société civile (qui peut être monarchique, aristocratique ou «démocratique» au sens de classe du terme) doit avoir ces trois pouvoirs en son sein, sinon sa capacité à gouverner est annulée (10).

La secte maçonnique, en revanche, place des «dirigeants» apparents, dirigés par des supérieurs réels mais «inconnus», qui les font bouger comme des automates ou des marionnettes. Pensons au cas de Trump (2017), élu président des USA, voté parce qu'il disait des vérités de bon sens, qui plaisaient à l'homme de bon sens. Eh bien, une fois élu Président, il a dû faire, pendant ses 100 premiers jours de mandat, le contraire de ce qu'il avait promis et de ce pour quoi il avait été élu.

Le Parlement, véritable assemblée d'idéologues autoproclamés «éclairés», émet des décrets souvent stupides, plus souvent nuisibles, qui oscillent entre l'anarchie et la tyrannie, jusqu'à écraser les peuples comme un Moloch, jusqu'au jour où l'instinct de conservation de l'homme, secouru par la grâce de Dieu, se manifeste dans un élan de bon sens et choisit un véritable chef, un homme véritablement «fort» de la Force de Dieu, qui gouverne pour le bien commun temporel de ses sujets en subordination à leur fin ultime surnaturelle (cf. LÉON XIII, Encyclique *Diuturnum* de 1881, *Immortale Dei* de 1885, *Libertas praestantissimum* de 1888, *Rerum novarum* de 1891, *Graves de communi re* de 1901; PIE XI, Encycliques, *Divini illius Magistri* de 1929, *Quas primas* de 1925, *Quadragesimo anno* de 1931, *Non abbiamo bisogno* de 1931).

Il peut gouverner seul (monarchie), se faire aider par les meilleurs éléments de la société (aristocratie) et, dans les petites affaires de la ville, par le conseil des citoyens les plus sages, qui sont la *sanior pars populi*, très différente de la masse amorphe de la démocratie moderne et du suffrage

universel. La dernière forme de gouvernement est appelée par Aristote et saint Thomas «*politeia*» ou «police», c'est-à-dire le gouvernement («*cratie*») des citoyens («*cives*» d'une «*polis*») sages, honnêtes et intègres. L'Autorité exerce alors réellement le pouvoir, ayant la triple domination : législative, judiciaire et exécutive.

La dictature ou «gouvernement fort» est-elle toujours mauvaise ?

Si la société civile traverse une période difficile et dangereuse, sombrant dans l'anarchie, le désordre social et économique, et qu'elle manque alors de sécurité interne, on peut recourir à une dictature (du latin “*dicta / commander, ordonner, prescrire*”), c'est-à-dire à un gouvernement fort, qui dans la Rome antique était déjà assuré par un magistrat supérieur choisi par la *sanior pars civitatis* et investi de pleins pouvoirs civils (législatif, judiciaire et exécutif) et militaires (chef de l'armée), jusqu'à ce que le danger soit passé. Par exemple, **Lucius Quinctius Cincinnatus** était un consul romain et fut nommé dictateur (458 av. J.-C.), mais après avoir restauré l'ordre à Rome et vaincu les Equii qui l'attaquaient de l'extérieur (Ombrie et Sannio ou Abruzzes), il redevint simple citoyen et s'occupa de ses propriétés. Récemment, **Francisco Franco** en Espagne a sauvé la nation de la révolution judéo-maçonnique-bolchevique (1936-1939) et, après avoir rétabli l'ordre interne, il a rendu le pouvoir à la maison royale des Bourbons d'Espagne (1947-1975).

Les libéraux, les révolutionnaires et les démocrates s'opposent à la dictature, affirmant que les gouvernements forts sont autoritaires car intrinsèquement pervers, toujours dangereux et illégitimes, le dictateur pouvant abuser du pouvoir spécial qui lui est conféré. Mais «*l'abus n'enlève pas l'usage*», disaient les Romains de l'Antiquité, c'est-à-dire que si je peux abuser de l'eau potable en buvant 10 litres et tomber malade, cela ne doit pas m'empêcher d'utiliser l'eau et d'en boire autant que j'en ai besoin, ni plus ni moins. Selon le sophisme des libéraux, il faudrait abolir l'autorité paternelle, maritale, judiciaire et religieuse parce que leurs détenteurs pourraient en abuser.

C'est pour les raisons susmentionnées qu'un État chrétien dans sa «*Constitution civile*» peut admettre la possibilité exceptionnelle de la dictature dans des cas particuliers.

Quatrième partie

Les trois piliers de la société : les prêtres, les philosophes et les soldats

La nation et l'État sont des créatures de Dieu

Selon la doctrine catholique, la patrie, la nation et l'État sont des créatures de Dieu et sont donc, comme l'homme, Son royaume et Sa propriété. En effet, l'homme est, par nature, social et tend à vivre en société familiale et politique ou étatique. Or si l'homme, en tant que créature de Dieu, Lui doit adoration et soumission, l'État, en tant que créature de Dieu, Lui doit honneur et gloire.

La tâche du bon gouvernant

Le gouvernant a reçu de Dieu le soin et la tâche de guider et de conduire ses sujets et ses citoyens vers leur fin : le bien commun temporel (vie, santé, éducation, tranquillité de l'ordre interne et externe) subordonné au bien surnaturel (Dieu vu face à face au Paradis). Le gouvernant a donc le devoir de faire en sorte que Dieu règne réellement sur la nation qu'il a été appelé à gouverner, car Dieu l'a confiée à ses soins par le choix que les sujets ont fait concernant la personne du gouvernant. Les lois du gouvernant terrestre doivent être conformes à celles de Dieu, ses ordres doivent être conformes à ceux de Dieu.

La modernité et le mauvais gouvernement

La société moderne a inversé l'ordre naturel et, avec Descartes, en partant du sujet («*cogito ergo sum*»), elle a prétendu que l'homme crée la réalité. L'homme est donc le maître absolu du monde, de la nation et de l'État. L'homme prend la place de Dieu. C'est le panthéisme anthropocentrique et luciférien. Telle est l'essence de l'idéalisme philosophique de la modernité (qui va de Descartes à Hegel).

La postmodernité et le mauvais gouvernement

Avec la postmodernité (qui va de Nietzsche, Marx et Freud à l'école de Francfort et au structuralisme français) l'homme se rebelle contre l'idéalisme qui faisait de lui un «*créateur*», et se transforme en «*destructeur*» et se lance, dans un élan d'autodestruction, vers le nihilisme philosophique qui hait – et voudrait anéantir – la raison, la morale et même l'être créé au mépris de l'Être incrémenté, c'est-à-dire Dieu. L'essence de la postmodernité est diabolique, non pas auto-divinisante (comme

l'était la modernité) mais autodestructrice. Il ne faut pas s'étonner que les dirigeants contemporains se poussent vers une guerre nucléaire qui anéantirait un quart de l'humanité. Ils agissent selon leur philosophie nihiliste. Aujourd'hui nous sommes passés du délire de toute-puissance auto-divinisante de l'idéalisme du XIXe siècle à la dépression suicidaire et autodestructrice du nihilisme du XXe siècle. La fin du vol d'Icare, commencé avec Descartes, est la chute dans le vide du néant où tout sombre et périt.

Le seul remède à tant de mal : la philosophie pérenne

La réaction saine à ce délire «*philosophique*» est le retour au réalisme de la connaissance, à la métaphysique de l'être et à la philosophie politique de la première, deuxième et troisième scolastique qui se fonde sur la loi naturelle et divine et est diamétriquement opposée à la pensée libérale qui prônaît la liberté comme un absolu et fin ultime de l'homme. Il en résultait donc la liberté pour tout, y compris l'erreur, le mal et le vice. Au contraire, la saine raison élevée au rang de science par la philosophie éternelle enseigne : «*Liberté pour tout, sauf pour le mal, l'erreur, les malfaiteurs et les propagateurs d'erreurs*». En effet, le mal et l'erreur peuvent tout au plus être tolérés dans la pratique mais jamais en théorie, et uniquement pour éviter un plus grand mal, mais ne jouissent d'aucun droit.

Retour aux principes théoriques et pratiques connus

On ne peut avoir le droit de tuer, de voler, de maltraiter ses parents, de calomnier son prochain et de nier Dieu : ce serait nier la synderèse, qui est le premier principe connu de la morale : «*bonum faciendum, malum vitandum*» (*il faut faire le bien et éviter le mal*). Si l'on nie le premier principe théorique connu en soi d'identité et de non-contradiction : «*oui = oui, non = non; oui ≠ non*», on en arrive inévitablement à nier la synderèse, selon laquelle «*le bien est le mal et le mal est le bien*». Telle est la situation déplorable dans laquelle se trouve le monde moderne et contemporain : non seulement «*avoir perdu la notion du mal*» (Pie XII), mais avoir substitué le bien au mal et vice versa. Comme on le voit, «*c'est tout un monde qu'il faut refaire depuis ses fondations*» (Pie XII).

La bataille des idées

D'où l'importance de la bataille des idées, si l'on veut lutter correctement contre un ennemi sournois et astucieux tel le monde moderne et postmoderne. Sans clarté doctrinale, la réaction

serait limitée, voire contre-productive. Pour mener cette bataille et gagner la guerre contre les «*portes de l'enfer*», il faut s'appuyer sur les trois piliers porteurs et maîtres de l'édifice social et politique : **les prêtres, les sages** (philosophes et magistrats) et **les soldats**.

Les trois piliers de la patrie :

1) Le prêtre

Le prêtre enseigne la vérité et la justice morale, il transmet également aux hommes la grâce de Dieu («*sacerdos sacra dans*» / le prêtre donne les choses sacrées) pour vivre selon la vérité et la justice, c'est-à-dire pour bien agir et tourner le dos au mal, et enfin il conduit les hommes au Ciel comme un berger conduit ses brebis au pâturage.

2) Le soldat

Il protège et défend la vérité et la justice enseignées par le Sacerdoce contre les ennemis intérieurs de sa Patrie (la Police) et contre ceux qui voudraient l'attaquer de l'extérieur (l'Armée). La Sainte Écriture enseigne que «*la vie de l'homme sur cette terre est une guerre continue contre le monde, la chair et le diable*» («*militia est vita hominis super terram*»). Ces trois éléments constituent nos principaux ennemis : 1°) le monde, c'est-à-dire les mondains, non pas le monde matériel créé par Dieu qui, en tant que tel, est bon, mais ceux qui veulent vivre par principe selon la philosophie des trois concupiscences (orgueil, sensualité et avarice); 2°) la chair, c'est-à-dire non pas le corps qui est l'instrument de l'âme et le co-principe substantiel de l'homme avec son esprit, mais le foyer de la concupiscence qui, après le péché originel, pousse l'homme au mal moral; 3°) le démon, qui hait Dieu et ses créatures spirituelles (anges et hommes) et cherche à faire tomber l'homme dans le péché pour lui faire perdre la grâce sanctifiante, c'est-à-dire l'ordre surnaturel, dont il est dépourvu depuis la révolte de Lucifer, et, comme il est «*envieux et meurtrier depuis le commencement*», il ne supporte pas que l'homme (composé d'une âme et d'un corps), naturellement inférieur à lui (pur esprit), lui soit supérieur en ce qui concerne l'ordre surnaturel, et il cherche à le tenter pour le lui faire perdre, comme il l'a fait avec Ève et Adam dans le Paradis terrestre.

Le soldat (police et armée) combat contre «*le monde*», c'est-à-dire; 1°) les subversifs qui voudraient révolutionner l'ordre naturel établi par Dieu Créateur de la nature et qui sèment le désordre au sein de la Nation; 2°) les forces ennemis extérieures qui attaquent injustement une Nation pour s'en emparer, ce qui lui donne le droit

et le devoir de se défendre légitimement, c'est-à-dire de mener une guerre défensive et légitime contre une guerre offensive et injuste. La guerre n'est rien d'autre que le droit naturel à la légitime défense de l'individu injustement agressé étendu à la nation.

3) Le sage (le philosophe et le magistrat)

La nation doit être gouvernée par les meilleurs de ses citoyens, c'est-à-dire les plus honnêtes, les plus sages et les plus prudents. «*Le saint prie, le sage enseigne et le prudent gouverne*». Sans honnêteté, il n'y a ni sagesse ni prudence, qui est la vertu qui choisit les meilleurs moyens pour faire le bien et éviter le mal. Il est donc nécessaire que les gouvernants soient de bons croyants fidèles, remplis de sagesse car «*rien n'est voulu si ce n'est d'abord connu*» et donc de prudence pour mettre en pratique leur sainteté de vie et leur sagesse. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront gouverner, c'est-à-dire conduire et guider leurs sujets vers le bien commun temporel qui est la fin de la société civile et de l'État

La subversion hait les prêtres, les sages et les militaires

La subversion est une sorte d'«*incarnation*» du mal et de son père qui est le diable (Jn, VIII, 42) dans la mesure où elle est mue et inspirée par lui, qui se sert de la «*synagogue de Satan*», comme l'appelle saint Jean dans l'Apocalypse (II, 9; III, 9), et de la secte par excellence, la franc-maçonnerie, qui est le tiers-ordre du judaïsme talmudique réservé aux goyim.

Si un pays est mal gouverné par la subversion, alors il affame et exile le prêtre et, s'il le peut, le martyrise, il fait du soldat un mercenaire à sa solde, sans idéaux ni amour pour la patrie, et du sage, s'il est philosophe, un sophiste prêt à justifier toutes ses idées les plus malsaines; s'il est magistrat, un simple exécutant de ses ordres, pour la plupart injustes. Donc, si l'on veut restaurer une société naturellement et surnaturellement, il faut réformer, éllever et porter à leur véritable dignité ces trois piliers de la patrie.

Comment former les trois piliers de la nation

1) Réforme du clergé

Par exemple, le Concile de Trente et la Contre-Réforme ont restauré le sacerdoce en élevant le niveau des études philosophiques et théologiques

grâce aux séminaires et aux universités, celui de la vie ascétique et mystique grâce au retour à l'austérité primitive des ordres religieux (voir les exemples de saint Jean de la Croix et de sainte Thérèse d'Avila) et à la fondation de nouveaux ordres (pensez aux jésuites); celui de l'apostolat missionnaire et catéchétique parmi les malades dans les hôpitaux, parmi les élèves des écoles primaires et secondaires, parmi les pauvres dans les taudis, parmi les femmes égarées dans les quartiers des pécheresses. Elle a également élevé le niveau de culture des simples fidèles en leur offrant de magnifiques œuvres architecturales, artistiques et musicales (l'époque baroque). Depuis saint Benoît († 480), l'Église n'a cessé de préserver la culture classique pour s'élever au-dessus d'elle, car «*la grâce présuppose et perfectionne la nature sans la détruire*» (S. Th., I, q. 1, a. 8, ad 2). Si nous pouvons aujourd'hui lire les classiques latins et grecs, nous le devons aux amanuensis bénédictins.

2) Éducation militaire

De même, en ce qui concerne les soldats, l'Église ne les considère pas comme égaux aux prêtres, mais tout aussi nécessaires aux services que leur rend le prêtre. En effet, tandis que ce dernier répand la bonne semence de l'Évangile sur la terre natale, les premiers la préservent de toute invasion d'ennemis intérieurs et extérieurs. Le prêtre enseigne la vérité révélée, le sage enseigne la vérité naturelle (s'il est philosophe) et en est le vengeur (s'il est magistrat), le soldat est le défenseur contre ceux qui voudraient les effacer ou les altérer et est ainsi «le bras armé de l'Église désarmée». Il est donc nécessaire que le soldat soit bien formé non seulement à l'art de la guerre, mais aussi à la discipline interne, à la morale, à l'abnégation, au patriotisme, à la défense des faibles, à la pratique religieuse par l'intermédiaire des aumôniers militaires.

3) Formation des Sages

L'école doit enseigner la véritable philosophie systématique afin de faire connaître la vérité naturelle aux jeunes, et non les différentes pensées des philosophes, qui désorientent l'intelligence des étudiants et les empêchent d'accéder à la connaissance de la vérité, qui est l'objet de la philosophie.

En ce qui concerne les magistrats, il faut tout d'abord leur donner des codes et une législation conformes à la loi naturelle et divine, puis une for-

mation morale qui leur donne la capacité de juger toute chose *sub specie aeternitatis*, enfin la fermeté de caractère nécessaire pour appliquer les lois de manière rigoureuse sans distinction de personne, afin de savoir réprimer les crimes et punir les délinquants qui troublent la paix publique et empêchent la tranquillité de l'ordre interne de la nation, **en prenant la défense des agressés et non des agresseurs** comme le font les législations des États libéraux et démocratiques, qui conduisent immanquablement la patrie au chaos et à l'anarchie.

Canonicus

sì sì no no, 30.05-15 et 30.06.2024

1) Cf. Agustine Berthe, *Garcia Moreno. vengeur et martyr du droit chrétien*, I Alba, Paulines, 1940, 2e édition, New York, Dolorosa Press, 2016, (le livre peut être demandé à l'adresse: www.dolorosapress.com).

2) Cf. L. de Poncind, *Histoire secrète de la Révolution espagnole*, Paris, Beauchesne, 1938.

3) Cf. P. Serant, *Salazar et son temps*, Rome, Volpe, 1963; J. Ploncard D'assac, *Salazar*, Milan, Il Borghese, 1968; L. De Poncins, *Le Portugal renait*.

4) La famille découle du droit proclamé par la nature humaine, selon lequel chaque homme et chaque femme tendent à s'unir et à fonder une famille.

5) L'État est l'ensemble des hommes naturellement réunis en familles, vivant de manière stable sur un territoire qui leur est propre (Patrie = terre des pères), avec leurs propres lois et sous une autorité commune, qui préside à l'administration des affaires publiques, qui fait les lois, les fait respecter et punit ceux qui les violent. L'État désigne le gouvernement ou la juridiction politique, tandis que la Nation ou la Patrie désigne uniquement l'union morale (d'origine, de lieu, de langue, de culture et de religion) et ne désigne pas, en soi, un lien législatif de gouvernement, d'autorité ou de juridiction.

6) Cf. A. Ottaviani, *Doveri dello Stato cattolico verso la Chiesa*, Cité du Vatican, Lateranum, 1953.

7) Cf. G. Mattiussi, *Il veleno kantiano*, Monza, 1907.

8) Voir Grégoire XVI, Encyclique *Mirari vos* de 1832; Léon XIII, Encycliques *Diuturnum* de 1881, *Immortale Dei* de 1885, *Libertas praestantissimum* de 1888; Pie XI Encyclique *Quas primas* de 1925.

9) Cf. Jean de Salisbury, *Policraticus. L'uomo di governo nel pensiero medievale*, Milan, Jaca Book, 1984; P. De Ribadeneyra, *Il Principe cristiano*, Sienne, Cantagalli, 2 vol. 1978; R. Bellarmino, *Il dovere del Principe cristiano*, Brescia, Morcelliana, 1997; J. de Mariana, *Il re e la sua educazione*, Naples, ESI, 1996.

10) La séparation des trois pouvoirs a été théorisée par John Locke (1632-1704) dans son ouvrage *Deuxième traité du gouvernement* de 1690, puis par Charles-Louis de Secondat Montesquieu (1689-1755) dans son ouvrage *L'esprit des lois* de 1748.